



NOVEMBRE 2025

INFO SPPMSNO / NWSPU BULLETIN

Le bulletin officiel du Syndicat des professionnelles et professionnels en milieu scolaire du Nord-Ouest / The Official Bulletin of the North West School Professionals Union



DANS CE NUMÉRO

Gel d'embauche en éducation: "Un an de services sur la glace" par Étienne Richer, conseiller CSQ

Reportage sur l'action syndicale un an de gel d'embauche par RDI - Radio-Canada

LA CSQ RÉAGIT AU PROJET DE LOI 3 DU MINISTRE DU TRAVAIL

Gel d'embauche en éducation: "Un an de services sur la glace"»

Par Étienne Richer, conseiller CSQ

Des dizaines de membres des fédérations du personnel professionnel et de soutien des réseaux scolaire et collégial, affiliées à la CSQ, se sont réunis le 30 octobre devant l'Assemblée nationale pour souligner le sinistre anniversaire du gel d'embauche en éducation. À cette occasion, les fédérations ont dévoilé les résultats d'une consultation menée auprès du personnel des établissements d'enseignement.

Par Étienne Richer, conseiller CSQ

Bien qu'il y ait eu certains assouplissements, la consultation permet de mettre en lumière les impacts considérables du gel d'embauche décrété le 1er novembre 2024, ainsi que des compressions annoncées au début de l'été. Notons d'entrée de jeu que, malgré le discours du gouvernement visant à minimiser les conséquences de ses décisions, 95 % des 1 486 personnes ayant participé à l'exercice de consultation affirment en avoir été témoins. [Voir la nouvelle en ligne](#)



;Le [29 novembre](#), nous allons rappeler au gouvernement Legault qu'il ne peut pas éliminer les contre-pouvoirs! Les enjeux sociaux qui affectent la qualité de vie de nos membres, leurs droits et les conditions d'exercices de leur travail, ÇA NOUS REGARDE!!

Pour participer à cette manifestation intersyndicale en grand nombre, vous pouvez vous inscrire d'ici au 15 novembre auprès de votre présidente Annie Chartier à l'adresse suivante:

pres@pnordouest.com

MERCI DE VOTRE SOLIDARITÉ!

Pour accéder à l'infolettre du comité d'action féministe, cliquez sur la bannière :



La CSQ réagit au projet de loi 3 du ministre du Travail

Par Maude Messier, conseillère CSQ

La CSQ réagit vivement au projet de loi 3 déposé aujourd'hui par le ministre du Travail, Jean Boulet, Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail.

« À la CSQ, la ligne est très simple : transparence, oui, mais ingérence, non. La réalité, ici, c'est que le gouvernement de François Legault joue sur les mots et les intentions. Mais, soyons clairs : l'objectif réel de ce projet de loi est de mettre des bâtons dans les roues des organisations syndicales, de limiter notre action collective et notre capacité à intervenir dans l'espace public. C'est ça qui est réellement en jeu, et c'est fondamental », a réagi à chaud le président de la CSQ, Éric Gingras.

Pour la Centrale, il est tout simplement inadmissible que le gouvernement légifère afin de s'octroyer le droit de s'immiscer dans les statuts et règlements des syndicats, dans la façon dont les membres octroient des mandats, dans la nature de ces mandats, ainsi que dans l'utilisation des cotisations syndicales pour la réalisation de ceux-ci.

La CSQ indique que le projet de loi déposé ce matin est en cours d'analyse, mais s'inquiète d'ores et déjà que ce soit aussi ce même type de législation qui a été adoptée aux États-Unis et qui a mené au déclin de la classe moyenne et à l'accentuation des écarts de richesse. De plus, ce projet de loi s'inspire de celui qui avait été présenté par le gouvernement Harper et qui a été rejeté par le Sénat. [Voir la nouvelle en ligne.](#)



Carolane Desmarais parle des impacts du gel d'embauche sur les élèves

par la FPPE

VIDEO: Écoutez Carolane Desmarais, présidente de la Fédération des professionnelles et professionnels de l'Éducation (FPPE) parler des impacts du gel d'embauche sur les élèves et sur le personnel dans les écoles chaque jour.



Profitez de rabais de groupe exclusif pour les membres de la FPPE et du SPPMSNO pour vos assurances auto, habitation et entreprise avec La Personnelle! Cliquer [ici](#) pour obtenir un dépliant informatif. Cliquer sur le logo pour obtenir une soumission.

Agir contre la violence en milieu scolaire

Par Éric Gingras, président et Nadine Bédard-St-Pierre, première vice-présidente, CSQ



C'est avec grand plaisir que nous vous présentons notre dossier complet sur la violence en milieu scolaire, [Agir contre la violence en milieu scolaire](#).

Il s'agit du fruit d'un travail de collaboration entre les fédérations du réseau scolaire de la CSQ, soit :

- La Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ)
- La Fédération du personnel professionnel de l'éducation (FPPE-CSQ)
- La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ)
- La Fédération du personnel de l'enseignement privé (FPEP-CSQ)

La page Web est inspirée du guide [Pour éviter que la violence laisse des traces: guide de prévention et d'intervention envers le personnel de l'éducation](#).

Veuillez noter que la version anglaise du guide sera ajoutée sur la page ultérieurement.

Ce dossier comprend également les outils réalisés par le ministère de l'Éducation, à la demande de la CSQ et de ses fédérations qui ont participé à leur création.

Nous espérons que les informations contenues dans ce dossier vous seront utiles, que les initiatives mises en place dans les milieux porteront leurs fruits, et qu'un climat sain et sécuritaire, pour toutes et tous, s'instaurera dans l'ensemble de nos établissements.

Éric Gingras dénonce la lenteur des négociations avec nos collègues du Nord du Québec

par la Centrale des syndicats du Québec

Après une entente de principe, normalement, ce n'est pas si long convenir de textes et signer la convention collective. Nos collègues du Nord du Québec attendent depuis maintenant beaucoup trop longtemps! Ce petit manège se répète de convention en convention, ça suffit, il faut signer!

Vidéo sur le fil Facebook de la CSQ



Consultez-la!

Quiz convention collective

? Question

Une professionnelle prend sa retraite, puis revient travailler quelques mois plus tard à contrat.

☛ Conserve-t-elle son ancienneté accumulée avant sa retraite ?

RÉPONSE AU PROCHAIN NUMÉRO

Réponse du dernier numéro

Une professionnelle perd sa grand-mère qui habitait à plus de 400 km de son domicile.

☛ Combien de jours de congé payé peut-elle obtenir au total ?

✅ Réponse : 3 jours ouvrables + 2 jours ouvrables additionnels pour le déplacement, soit un maximum de 5 jours payés (clause 7-4.01 e et 7-4.02 pour la distance en km).